

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal de la Ville de Cenon

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de chacune des Autorisations de Programme conformément aux crédits inscrits au Budget Primitif 2023

A.P. 29 : Construction de l'Ecole Gambetta :

- Création → DCM du 09/04/2014 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014
- 4^{ème} actualisation → DCM n°40 du 12/04/2017
- 5^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 7^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 8^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020
- 9^{ème} actualisation → DCM n°192 du 14/12/2020
- 10^{ème} actualisation → DCM n°61 du 17/05/2021
- 11^{ème} actualisation → DCM n°164 du 15/12/2021
- 12^{ème} actualisation → DCM n°28 du 07/02/2022
- 13^{ème} actualisation → DCM n°28 du 04/07/2022
- 14^{ème} actualisation → DCM n°205 du 14/12/2022
- 15^{ème} actualisation → DCM n°31 du 27/02/2023

Montant T.T.C. :		2 501 569,58	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2014	0,00	Autofinancement	2 181 441,58
2015	0,00	Bordeaux Métropole	320 128,00
2016	0,00		
2017	64 562,11		
2018	246 418,49		
2019	1 329 373,13		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

